[ES] Le Congrès espagnol lance le processus parlementaire de la nouvelle loi relative au cinéma et à la culture audiovisuelle

IRIS 2023-5:1/23

Azahara Cañedo & Marta Rodriguez Castro

Le 16 mars 2023, le Congrès des députés espagnols a donné son accord au processus parlementaire de la nouvelle loi relative au cinéma et à la culture audiovisuelle. Ce projet de loi, avalisé par le Conseil des ministres en décembre 2022, poursuit désormais son processus parlementaire en vue de son adoption, après le rejet du principal amendement présenté par le parti d'extrême-droite *Vox* . Seuls les députés de *Vox* se sont prononcés en faveur de cette motion de rejet du texte. Les députés du parti libéral *Ciudadanos* se sont abstenus lors du vote et le reste des groupes parlementaires a soutenu le maintien du projet de loi.

Cette nouvelle législation (*Boletín Oficial de las Cortes Generales*, 2023) abroge la loi n° 55/2007 relative au cinéma du 28 décembre 2007 (*Ley n° 55/2007*) afin d'actualiser le cadre réglementaire applicable à la promotion et à la préservation du cinéma. Elle élargit par ailleurs l'objet même de la loi qui ne se limite désormais plus aux seules œuvres cinématographiques, et y inclut la production télévisuelle sous le terme générique de culture audiovisuelle (téléfilms et séries télévisées). Le texte propose également des modifications dans la réglementation relative au patrimoine historique espagnol (*Ley n° 16/1985*), en renforçant la protection du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Les principales modifications apportées par ce nouveau projet de loi visent à adapter l'actuel cadre législatif à la profonde transformation qu'a connue l'industrie audiovisuelle au cours des 15 dernières années. Comme l'a souligné Miquel Iceta, le ministre espagnol de la Culture et des Sports, la loi relative au cinéma de 2007 ne correspond plus aux exigences du secteur audiovisuel ; cette nouvelle initiative peut donc contribuer à renforcer un secteur particulièrement prospère, complexe, diversifié et en constante évolution. Dans cette perspective, le projet de loi relative au cinéma et à la culture audiovisuelle s'articule autour de cinq principes (*Congreso de los Diputados*, 2023) : 1) le soutien à l'industrie audiovisuelle tout au long de la chaîne de valorisation, 2) le soutien aux auteurs et créateurs dans l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, 3) l'adaptation aux nouvelles technologies, modes de consommation et formats de médias, 4) la promotion de la concurrence sur le marché de l'audiovisuel, et 5) la mise en valeur du patrimoine audiovisuel.

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

Ce nouveau cadre apportera des évolutions dans l'octroi des aides publiques à l'industrie audiovisuelle, qui cibleront non seulement la production audiovisuelle, mais également l'exploitation, l'internationalisation, le développement de projets, la numérisation des salles, les aides aux salles de cinéma indépendantes ou rurales et la protection du patrimoine. En outre, ces subventions seront soumises à plusieurs critères de diversité et de développement durable afin de promouvoir l'égalité de genre (35 % au moins des aides à la production seront destinées à des contenus audiovisuels réalisés par des femmes), de réduire l'impact sur l'environnement et de renforcer l'accessibilité universelle. Des subventions publiques seront également allouées aux communautés autonomes afin qu'elles puissent soutenir la production audiovisuelle dans des langues co-officielles autres que l'espagnol.

Le projet de loi prévoit également la création d'un nouvel organe consultatif, le Conseil d'État de la cinématographie et de la culture audiovisuelle (*Consejo Estatal de la Cinematografía y la Cultura Audiovisual*), qui sera chargé d'encourager la collaboration entre les secteurs public et privé par un dialogue entre le secteur et les différents organes de l'administration publique, aussi bien nationale, régionale que locale. Le Conseil d'État sera composé de représentants des régions et de mandataires de l'industrie cinématographique et audiovisuelle.

Les demandes des professionnels du secteur de l'audiovisuel ont été prises en compte de manière disparate dans le projet de loi. La polémique sur la définition des sociétés de production indépendantes, qui a surgi avec l'approbation de la loi relative aux médias et aux services audiovisuels (*Ley n° 13/2022*), est désormais clarifiée dans la nouvelle loi relative au cinéma et à la culture audiovisuelle par la reprise de l'ancienne définition, comme le réclamait le secteur. En revanche, bien que le projet de loi ramène de 25 % à 20 % le quota de productions européennes à diffuser dans les salles de cinéma et intègre dans ce pourcentage les productions ibéro-américaines, les exploitants de salles, représentés par la Fédération des cinémas espagnols (*Federación de Cines de España* – FECE), continuent de plaider en faveur de la suppression des quotas applicables aux productions cinématographiques européennes. La FECE réclame également le maintien de la fenêtre d'exploitation au moyen d'une période d'exclusivité de 100 jours réservée aux salles de cinéma, mais ce principe n'a pas encore été pris en considération dans le projet de loi.

Official Gazette of the Parliament (January 27 2023). 121/000137 Draft Law on Cinema and Audiovisual Culture

Journal officiel du Parlement du 27 janvier 2023 – Projet de loi n° 121/000137 relative au cinéma et à la culture audiovisuelle

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

Congress of Deputies (2023). Draft Law on Cinema and Audiovisual Culture [121/000137]. Dossier. Legislative Series. Nº 74. February 2023.

Congrès des députés (2023) – Projet de loi n° 121/000137 relative au cinéma et à la culture audiovisuelle – Recueil législatif n° 74, février 2023

Law 55/2007, of 28 July, on Cinema

Loi n° 55/2007 du 28 juillet 2007 relative au cinéma

Law 16/1985, of 15 June, on Spanish Historical Heritage

Loi n° 16/1985 du 15 juin 1985 relative au patrimoine historique de l'Espagne

Law 13/2022, of 7 July, on Audiovisual Communication

Loi n° 13/2022 du 7 juillet 2022 relative aux communications audiovisuelles

FECE (2023). Stance.

FECE (2023) – Position de la FECE (2023)

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026